



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E138315

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/04/2012  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 26/04/2012  
3 000

Raison sociale : ACP  
9 RUE DE LA TERRIERE  
51520 RECY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHALONS EN CHAMPAGNE 751140039RCS

Téléphone : 03 52 82 96 25  
Portable :

Fax :

Siret : 751 140 039 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4409007

Site Internet :  
E-mail : secretariat@acp-51.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 151086670J002

Responsabilité légale :  
LERICHE QUENTIN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 151086670J002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Effectif moyen : 9 Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/06/2022
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/10/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	30/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/09/2023
o Ventilation mécanique	18/10/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS  
9 RUE ROLAND COFFIGNOT  
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.